

NOTE AUX FAMILLES

CAMPAGNE DE VÉRIFICATION DE RESSOURCES ET DE TRANSFERT DE BOURSES POUR 2020 - 2021

Concernent les élèves de Seconde, Première et Terminale du LPO René CHAR

LES ÉLÈVES BOURSIERS sont soumis à « **Vérification de ressources** » dans les cas suivants :

- Admis au redoublement
- Préparant un diplôme de niveau supérieur (ex : CAP vers BAC PRO)
- Titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en 1 an } Hors FCIL
- Titulaires d'un BAC et préparant un autre baccalauréat en 1 an } et CROUS
- Changeant d'orientation
- Sollicitant un rétablissement de bourse (uniquement les élèves boursiers en 2019-2020 dont la bourse a été supprimée au cours de cette année scolaire)
- A la demande de la famille lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération initialement et **l'année 2019**
- A la demande de la famille, dans le cadre d'une modification de résidence exclusive de l'enfant par décision de justice
- Issus d'un dispositif relevant de la MLDS et admis en CAP ou 2nd PRO (sauf dans les Lycées Agricoles, où les dossiers de bourses sont refaits par l'établissement)

LES ÉLÈVES BOURSIERS qui seront inscrits à la rentrée 2020-2021 dans un autre établissement à l'intérieur de l'Académie d'Aix-Marseille (04-05-13-84) comme à l'extérieur, devront se manifester auprès du LPO René CHAR afin de retirer un dossier de « **TRANSFERT DE BOURSE** ».

CAS GÉNÉRAL : Votre enfant était boursier en 2019-2020 et passe au niveau supérieur, vous n'avez rien à faire. LA BOURSE EST AUTOMATIQUÉMENT RECONDUITE POUR 2020-2021

LES DOSSIERS DE « VÉRIFICATION DE RESSOURCES » ET DE « TRANSFERT DE BOURSE À L'INTÉRIEUR DE L'ACADÉMIE »

seront à retirer auprès de Mme VILMER AU SECRÉTARIAT DES ÉLÈVES à partir du

MARDI 1ER SEPTEMBRE 2020
et devront être rapportés au plus tard le
JEUDI 15 OCTOBRE 2020, délai de rigueur.

Attention, tout dossier hors délai sera rejeté par la Direction Académique.

LES DOSSIERS DE « TRANSFERT DE BOURSE À L'EXTÉRIEUR DE L'ACADÉMIE »

sont à récupérer à partir du Mercredi 24 Juin et sur rendez-vous en contactant Mme VILMER pour être rendus avant le **MARDI 7/07/2020**